

TARIFS 2020/2021

Préambule : Pour la rentrée scolaire, la Ville de Colmar met en application l'abattement de 30 % sur les tarifs de la restauration scolaire aux familles colmariennes dont le montant imposable est à 0 € et la rubrique « Impôt sur le revenu net avant corrections » est également à 0 €.

Dans ce cas, les familles concernées devront produire une **copie intégrale de l'avis d'impôt 2020 sur les revenus 2019** du représentant légal. Contrairement aux autres pièces, ce justificatif sera adressé ou déposé à PRÉALIS dès réception.

Tarifs Colmariens

MATERNELLE	Tarif forfait Mensuel	Tarif forfait Mensuel 2ème enfant	Tarif au ticket ou Occasionnel	Tarif mensuel en Restauration Abattement de 30%	Tarif au ticket ou Occasionnel Abattement de 30%
Accueil du matin	40.48 €	-	-	-	-
Restauration Scolaire	97.38 €	-	7.34 €	68.17 €	5.14 €
Activités périscolaires du soir (Sans accueil du matin)	70.60 €	-	8.19 €	-	-
Activités périscolaires du soir (Et accueil du matin)	78.65 €	-	-	-	-
ÉLÉMENTAIRE	Tarif forfait Mensuel	Tarif forfait Mensuel 2ème enfant	Tarif au ticket ou Occasionnel	Tarif mensuel en Restauration Abattement de 30%	Tarif au ticket ou Occasionnel Abattement de 30%
Accueil du matin	28.86 €	-	-	-	-
Restauration Scolaire	70.30 €	-	6.95 €	49.23 €	4.87 €
Études Surveillées	45.69 €	38.97 €	5.61 €	-	-

Tarifs non Colmariens

MATERNELLE	Tarif forfait Mensuel	Tarif forfait Mensuel 2ème enfant	Tarif au ticket ou Occasionnel
Accueil du Matin	60.71 €	-	-
Restauration Scolaire	147.49 €	-	11.11 €
Activités périscolaires du soir (Sans accueil du matin)	105.94 €	-	12.29 €
Activités périscolaires du soir (Et accueil du matin)	118.02 €	-	-
ÉLÉMENTAIRE	Tarif forfait Mensuel	Tarif forfait Mensuel 2ème enfant	Tarif au ticket ou Occasionnel
Accueil du Matin	43.31 €	-	-
Restauration Scolaire	106.48 €	-	10.57 €
Études Surveillées	68.55 €	58.47 €	8.45 €